

Déclaration de soutien au Pacte Mondial

Depuis 2009, Gagneraud Construction Normandie s'est engagé dans une démarche de développement durable.

Un autodiagnostic a été réalisé au sein de notre entreprise, il nous a permis de mettre en place certaines actions autour d'enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

En Avril 2010, Gagneraud Construction Normandie, a souhaité soutenir et promouvoir dans son domaine d'influence les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, droit du travail, à la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nos objectifs 2011 sont définis et nous sommes heureux de constater qu'ils sont en ligne avec les grandes orientations du Pacte Mondial.

En tant que Directeur régional, je tiens à renouveler mon engagement vis-à-vis des dix principes du Pacte Mondial qui font partie intégrante de nos axes de progrès.

le 19 Avril 2011


Guy Gérardin

Communication sur le progrès Année 2010

Droits de l'homme

Gagneraud construction Normandie, respecte le droit international relatifs aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.

Afin de formaliser notre éthique d'entreprise, nous avons créé une charte, composée de dix engagements, que nous nous engageons à respecter.

Ce document est accessible à tout le personnel sur notre portail intranet.

Normes du travail

Gagneraud construction Normandie assure à ses représentants syndicaux l'ensemble des droits prévus par la législation française. Des comités d'entreprise ont lieu régulièrement en présence du directeur régional et de la directrice des ressources humaines.

D'autre part, respectant les dispositions du Code du travail, il n'existe aucune forme de travail forcé ou de travail des enfants au sein de l'entreprise.

Les sous-traitants qui interviennent sur nos chantiers sont contraints de nous fournir, à une fréquence définie, les documents permettant de justifier leur intégrité (un extrait complet de l'inscription au registre du commerce KBis, une attestation d'assurance, une attestation de déclarations sociales URSSAF et une attestation sur l'honneur certifiant que le travail est réalisé par des salariés employés de façon régulière).

Dans le but d'accroître les compétences de nos collaborateurs, le service formation gère chaque salarié à travers un parcours de formation personnalisé. La nouvelle procédure instaurée en 2010, scinde l'entretien de développement professionnel de l'entretien annuel d'appréciation. En accord avec sa hiérarchie, chaque salarié peut être reçu par le service des ressources humaines afin de définir un plan de développement professionnel individuel ainsi que les formations à mettre en œuvre au regard de ces orientations.

Pour permettre aux salariés d'évoluer professionnellement, le service des ressources humaines diffuse la liste des postes vacants au sein de la région. Cette bourse aux emplois peut donner la possibilité aux salariés de changer d'activité en interne à conditions que leur profil soit en adéquation avec le poste. Le cas échéant, ces candidatures internes sont examinées suivant le même processus que les externes sans discrimination.

Nous veillons à protéger l'intégrité physique de nos salariés en assurant les formations et informations nécessaires et en leur fournissant des équipements de protection individuelle de qualité. En 2010, le service sécurité a mis en forme un « livret de consignes Sécurité Santé Environnement » en format de poche. Ceci permet à chacun d'avoir facilement accès à l'essentiel à savoir en matière de risques, de protection, de droit et devoirs, règles d'hygiène et sécurité.

Environnement

Nous avons mis en place un outil (grille d'analyse) qui nous permet d'analyser en amont les nuisances potentielles pouvant être générées par nos chantiers. L'intérêt de cette grille est de mettre en évidence les mesures particulières à mettre en place pour limiter au maximum ces nuisances.

Une affiche a été conçue, illustrant les chantiers respectueux de l'environnement ; elle est présente sur nos chantiers ainsi que dans nos agences. Ainsi nos salariés ont un rappel permanent de ces bonnes pratiques.

Nous avons testé un nettoyant végétal pour dégoudronner le matériel servant aux chantiers d'enrobés. Ce produit est 100% végétal, biodégradable sans toxicité et sans odeur.

En l'utilisant, nous pouvons améliorer la sécurité et l'hygiène des utilisateurs et préserver l'environnement.

Le tri des déchets se généralise sur nos chantiers. Notre objectif est de valoriser et de recycler le maximum de nos déchets afin de préserver l'environnement mais aussi dans le but de réduire les coûts de traitement. Nous sensibilisons nos compagnons au fait que certains déchets peuvent aussi être des matières premières.

Dans les agences, nous avons également mis en place des containers pour le recyclage des cartouches d'imprimantes, des piles, des téléphones portables. Chaque bureau est également équipé d'une poubelle à papier.

Une de nos collaboratrices a suivi la formation « Bilan Carbone ». A présent, nous sommes en mesure de réaliser ces calculs suivant la méthode de l'Adème.

Nous sommes très vigilants quant au choix de nos véhicules d'entreprise ; aussi nous veillons à ce qu'ils émettent une quantité réduite de CO₂ et qu'ils consomment le moins possible de carburant.

En début d'année 2011, quelques personnes ont suivi une formation d'Eco-conduite. Le résultat a été spectaculaire puisque sur le même parcours, l'économie de carburant réalisée se situe entre 12 et 28%.

Sensibles également à la maîtrise de nos consommations électriques, nous avons installé des détecteurs de présence dans nos agences, remplacé nos ampoules classiques par des basses consommations et choisi des systèmes d'éclairage extérieur avec cellule crépusculaire.

Pour réduire nos consommations d'eau, nous étudions actuellement la possibilité de récupérer l'eau de pluie pour effectuer le nettoyage de nos engins de chantier.

Lutte contre la corruption

Notre charte éthique que nous nous sommes engagés à respecter, stipule parmi ces dix principes que nous devons :

1. « Donner la priorité à l'intérêt général de l'entreprise »
2. « Éviter les conflits d'intérêts »
3. « Nous devons nous conduire en bons citoyens, partout où nous sommes présents ».